

13939*01

MEIE-DGCIS

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : ASSOCIATION FESTIV AND CO

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : MOREAU FREDERIC

N° SIRET : 8 8 4 7 4 2 1 3 1 0 0 0 1 1

Adresse : n° 2

Voie : Rue

Complément d'adresse : DES CHENES

Code postal : 1 6 5 6 0

Localité : TOURRIERS

Téléphone (fixe ou portable) : 0 6 6 4 4 4 7 5 0 0

2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : SALLE DES FETES AUSSAC-VADALLE

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues : OBEJTS PERSONNELS ET USAGES

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente : 18/10/2020

Date de fin de la vente : 18/10/2020

Durée de la vente (en jours) : 1

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) MOREAU FREDERIC , certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature : 07/09/2020

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux possible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée : 07/09/20

N° d'enregistrement : 2200709 - 001

recommandé avec demande d'avis de réception
remise contre récépissé

Observations : Application du protocole

Covid 19.

Le Maire,

Gérard LIOT

